



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



19163925

TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE

05 DEC. 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0890.201.662

Dénomination

(en entier) : **La Résidence du Parc**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **Avenue des Sapins 27, 1390 Grez-Doiceau****Objet de l'acte : Nominations et dénomination des administrateurs**

Les actionnaires décident à l'unanimité,

1. PREND CONNAISSANCE de la décision de son délégué administrateur Armonea SA, de remplacer son représentant permanent pour l'exécution du mandat exécutif de la société, Mr. Alexis Jungels, avec entrée en vigueur à partir du 24 septembre 2019, par Mr. Arnaud Méjane, né le 01/07/1972 à Vitry-Sur-Seine, la France Résidant au 43 rue Salvan de Salies, 81000 Albi, la France.

2. DECIDE de donner procuration spéciale à Jannes Verheyen, Head of Legal, afin de procéder au dépôt d'un extrait du présent PV auprès de la greffe des personnes morales et à la publication d'un extrait dans les Annexes au Moniteur belge.

Pour extrait analytique

Jannes Verheyen
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature